



SERQUIGNY INFOS

Juin 2015

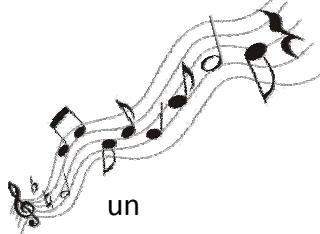
Agenda des Manifestations à venir

Samedi 20 Juin

Fête des écoles

Samedi 20 Juin

Fête de la musique avec un concert gratuit de Nina DESPRES



Dimanche 23 Août

Rando VTT de l'Entente Cycliste de Serquigny

Dimanche 6 Septembre

Loto de l'UNRPA

Dimanche 13 Septembre

Foire à tout du Comité des Fêtes

Dimanche 20 Septembre

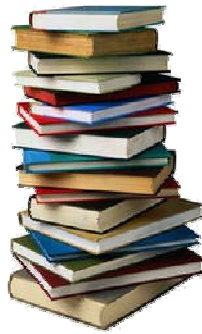
Bourse aux livres

Samedi 26 Septembre

Repas Champêtre de l'UNRPA

Dimanche 4 Octobre

Repas des Anciens



Dimanche 11 Octobre

10 Kms de Serquigny

Vendredi 6 Novembre

Loto du Comité des Fêtes

Dimanche 8 Novembre

Marché de Noël du Comité des Fêtes

Du 21 au 22 novembre

Salon de peinture

Samedi 5 Décembre

Kermesse aux étrennes

Dimanche 6 Décembre

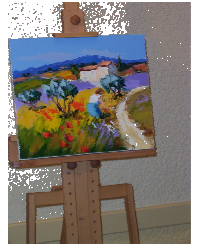
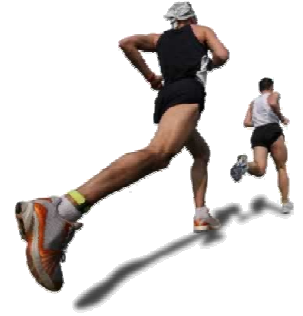
1^{er} tour des **élections régionales**

Samedi 12 Décembre

Arbre de Noël des écoles

Dimanche 13 Décembre

2^{ème} tour des **élections régionales**



Théâtre

**Vendredi 03 Juillet 2015, à 20h30, Salle des Fêtes :
REPRESENTATION *Le Voyage en Uruguay***



En 1950, Hector Caorsi, riche éleveur uruguayen, se rend en France pour acheter des vaches normandes. Après avoir parcouru la Normandie, il arrive finalement à la Ferme Neuve. La discussion est brève et l'affaire vite conclue : trois taureaux et deux vaches quitteront les herbages clos de Beaumontel pour la pampa uruguayenne. C'est là que l'histoire commence...

Après la comédie classique avec L'Epreuve et la tragédie moderne avec Yerma, la Compagnie des Petits Champs clôt un cycle consacré aux représentations du monde rural au théâtre en se confrontant à la fois à une écriture contemporaine et au cadre particulier du "seul en scène". Plutôt que de chercher un texte déjà existant, la Compagnie a décidé de porter à la scène un fragment de l'histoire de cette étable où elle s'est installée lors de sa création en 2010.

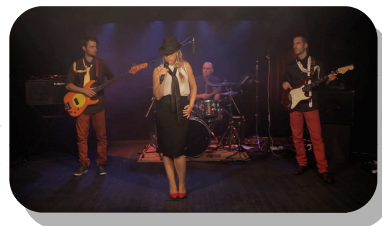
Cette histoire c'est d'abord l'histoire d'un voyage, une aventure épique qui nous conduit de la Normandie jusqu'à Montevideo et nous fait rencontrer une série de personnages aussi différents qu'un capitaine de bateau, un gaucho uruguayen ou une mère en pleurs sur un quai de gare. Il s'agit d'embarquer ensemble sur ce bateau afin de tenter la traversée à notre tour...

Venez nombreux à ces manifestations !

Fête de la Musique

Samedi 20 Juin 2015, à 20h30, Place de l'Hôtel de Ville :
CONCERT THE DUDE MARTINI

THE DUDE MARTINI, c'est avant tout une équipe de musiciens qui aiment partager leur énergie, leur joie de vivre et leur funky attitude avec le public. Composé d'un guitariste Anthoni ROSSETTO, d'un bassiste Nicolas BAZIN, d'un batteur Thierry DUTRU et d'une chanteuse Nina DESPRES, THE DUDE MARTINI propose des reprises Funk, Disco et Soul. On retrouve notamment dans leur set list, des reprises de JAMIROQUAI, BEYONCE, DAFT PUNK, THE BLACK EYED PEAS, mais aussi des morceaux De M, SINCLAIR ou encore TOWER OF POWER. THE DUDE MARTINI vous garantit, du dancefloor, de la bonne musique, une excellente ambiance pour une soirée réussie.



Manifestations des 12 /13 et 14 juillet 2015

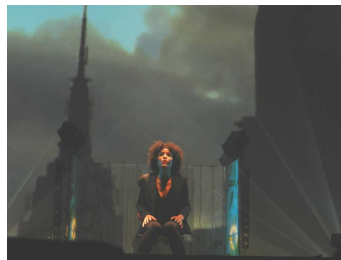


SAMEDI 11 JUILLET à partir de 20h30 et le **DIMANCHE 12 JUILLET** à partir de 15h à la salle des fêtes, la Commune de Serquigny et le Comité des Fêtes vous proposent deux représentations du spectacle « J'ai invité Broadway dans mon salon! », interprété par la compagnie du théâtre de la Cerisaie (même troupe que l'an dernier lors du spectacle les Hommes de Piaf).

SPECTACLES
GRATUITS

Véritable hommage aux comédies musicales américaines, des années 30 à nos jours, **j'ai invité Broadway dans mon salon** est un spectacle entièrement chanté et dansé par deux artistes passionnés de « musical ».

En 60 minutes et à travers 25 extraits issus de plus de 20 spectacles made in Broadway, savourez l'histoire joyeusement amoureuse et forcément décalée de ces deux personnages truculents.



LUNDI 13 JUILLET à partir de 21h30

Retraite aux flambeaux avec « Les Diables Bleus » fanfare harmonie de Mondeville composée de 40 musiciens et les majorettes « Les Goëlettes de Fécamp ».



A 23h, Grand feu d'artifice
tiré dans le parc municipal



MARDI 14 JUILLET, à partir de 12h30

Repas champêtre organisé par le Comité des Fêtes et animé par l'orchestre FAB'ND CO. *Vous pouvez effectuer vos réservations auprès de Mme COSTENOBLE au 02 32 45 20. 90*



Les 10 kms de Serquigny

Dimanche 11 Octobre 2015



La 24ème édition de la course pédestre « Les 10 kms de Serquigny » organisée par la Commission des sports de la Commune, aura lieu cette année le dimanche 11 octobre à partir de 10 h, comme habituellement dans le quartier du Bourg aux Oües. Cette course est ouverte à tous, licenciés et non licenciés de plus de 16 ans, munis d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique de la course à pied en compétition.

Nous donnons rendez-vous à tous les amateurs de course à pied à 9h à la salle des fêtes le 11 octobre prochain, montant de l'inscription 7 € par coureur. (Possibilité de pré-inscription, contacter Eric LEFEBVRE Tel : 02 32 44 17 64). Un tee-shirt souvenir et porte-clés seront offerts à chaque participant, les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés et un tirage au sort permettant de gagner de nombreux lots sera effectué parmi les participants.

Zoom sur des Manifestations du 1er semestre 2015

Tournoi U11 avec le Football Club Serquigny-Nassandres (FCSN) du 1er Mai 2015

Une belle réussite pour le tournoi U11 !

Sous l'impulsion de Damien Degorre, originaire de notre commune et ancien joueur du club, journaliste au journal l'Equipe et intervenant pour l'Equipe 21, et grâce à ses contacts dans le milieu professionnel des clubs de football,



un tournoi réunissant les meilleures équipes de France catégorie U11 était organisé par notre club de football local, le 1^{er} mai dernier. Les équipes du PSG, de Lille, de Guingamp, du SM Caen, du Havre AC, du Red Star, du FC Rouen, de Chambly (Oise) étaient présentes, mais également les meilleurs clubs des régions Haute et Basse Normandie (Oissel, Evreux FC, Pacy-sur-Eure, Lisieux, Deauville, Alençon entre autres), ainsi que les clubs locaux (Serquigny-Nassandres, Beaumont le Roger, Le Neubourg, Pont-Audemer).

Au total ce sont 24 équipes qui se sont affrontées tout au long de cette journée, qui restera un formidable souvenir pour tous ces enfants. Le tournoi a été une réussite, malgré une météo peu clémente. De nombreux spectateurs sont venus observer ces jeunes joueurs parmi lesquels certains prodiges qui évolueront probablement dans quelques années, dans les meilleurs clubs de notre hexagone. En fin d'après midi, le PSG gagna la finale du tournoi, 2 buts à 1 contre le club de Lille, arbitrée par Bruno Derrien ex-arbitre international français. Félicitations aux organisateurs pour l'organisation sans faille de cette 1^{ère} édition.

Challenge du Mini-Hand à Serquigny des 29 & 30 Mai 2015

Le Challenge de l'Eure du Mini-Hand, c'est la fête des petits handballeurs de 5 à 10 ans ! Le Comité de l'Eure de Handball, l'AS Carsix et la ville de Serquigny viennent d'organiser la 21^{ème} édition. La candidature a été envoyée en septembre et validée en décembre par le Comité, les préparatifs ont débuté en janvier, pour se terminer la veille de la manifestation par le traçage de 30 terrains de mini-hand et le montage de 60 mini-buts au stade Claude Gitton.



Les festivités ont commencé le vendredi 29 mai par le tournoi scolaire organisé en partenariat avec l'Education Nationale. 8 écoles dont celle de Serquigny y ont participé. Sous une météo clémente, plus de 300 enfants ont joué toute la journée : 2 phases entrecoupées par une pause pique-nique le midi. Capitaine, gardien ou encore arbitre, chacun a pu découvrir les joies de ce sport collectif. Beaucoup d'enthousiasme et un bon esprit sportif



tout au long de cette journée où chaque classe est répartie les bras chargés de récompenses. Le samedi 30 mai, la journée a débuté par des formations de Jeunes Arbitres à la Médiathèque et des tuteurs-conseillers de Jeunes Arbitres salle de l'Age d'Or. La restauration a été assurée à la cantine scolaire et à la salle des fêtes mais aussi au

stade sur les aires de pique nique. Avec l'aide précieuse d'un soleil radieux et dans un cadre superbe, c'est plus de 400 enfants qui se sont amusés sur les ateliers « Mes Premiers Pas » ou sur les tournois féminins, mini-hand ou -9ans. L'après-midi s'est terminée sur un spectacle du Magicien Bidule juste avant les récompenses. Puis les organisateurs ont fini de savourer cette belle journée autour d'un vin d'honneur.

L'AS Carsix remercie M. le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux, Pascale, Matthieu, André, Myriam, Sophie, Perrine et toute l'équipe municipale pour leur participation importante et leur disponibilité. Merci aux nombreux serquignais pour leur participation. Un moment qui restera gravé dans l'histoire commune du club et de notre ville.

Fête de la Peinture du 07 Juin 2015

Le beau temps était au rendez-vous et les visiteurs aussi ! Merci aux exposants de la foire à tout qui sont venus nombreux ! Coup de chapeau à Mauricette URVOY "Alice", Michel BOUDENT et Patrice CAZZOLA qui nous ont confié leurs tableaux pour l'exposition. Un diplôme d'honneur à Joëlle ROUAULT romancière qui a offert 3 de ses romans à la Médiathèque. Merci, à Sandra VALENTIN toujours fidèle, au RPAM, à Perrine POULIQUEN responsable de la Médiathèque, Marion VICAIRE chargée d'accueil. La vente des livres au profit du "Secours Populaire" a rapporté la somme de 131 euros .



Synthèse du budget principal primitif 2015

Les recettes de la Commune proviennent majoritairement du produit des impôts locaux et des dotations de l'Etat. Malgré la gestion rigoureuse des finances communales, celles-ci sont fragilisées par la baisse de certaines dotations de l'Etat, et la hausse mécanique des dépenses. Toutefois, compte tenu de la situation économique et sociale, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts des ménages.

**PAS D'AUGMENTATION
DES TAUX D'IMPOTS
COMMUNAUX**



	2015
Taxe d'Habitation	14,65
Taxe sur le Foncier Bâti	13,64
Taxe sur le Foncier Non Bâti	58,84
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	15,29

Le budget primitif 2015 a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés, et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à

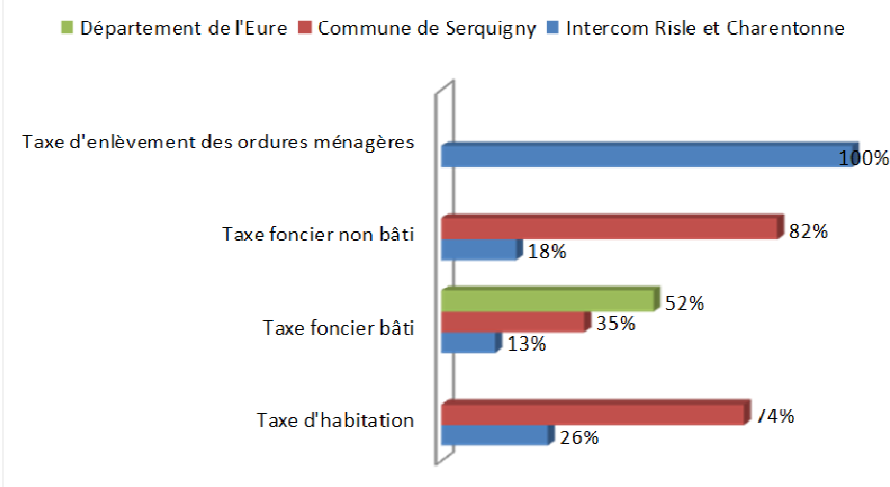
- ⇒ 2.244.530,42 € en fonctionnement
- ⇒ 727.844,66 € en investissement.

La section de fonctionnement prévoit le financement de toutes les dépenses générales des services de la commune, notamment, l'entretien des bâtiments et voies, l'énergie pour le chauffage des bâtiments, les dépenses de personnel, le fonctionnement des services scolaires (fournitures, équipement des classes, transport scolaire pour se rendre à la piscine), les contrats d'entretien de maintenance et de prestation de service, les subventions versées aux associations et autres organismes.

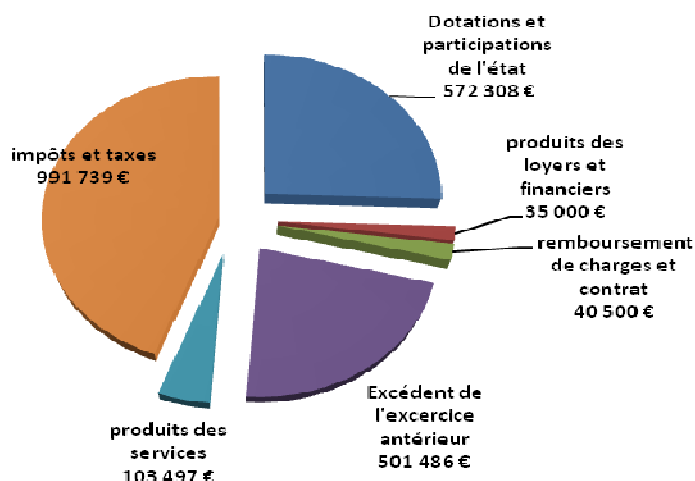
Subventions aux associations

La commune de Serquigny s'engage et soutient les associations qui mènent des activités culturelles et sociales auprès des habitants. Ainsi, le Conseil municipal de Serquigny a décidé de maintenir les montants des subventions accordées aux associations, soit un budget total de **42.642 €** qui concerne **24 associations**.

Qui perçoit vos impôts ?



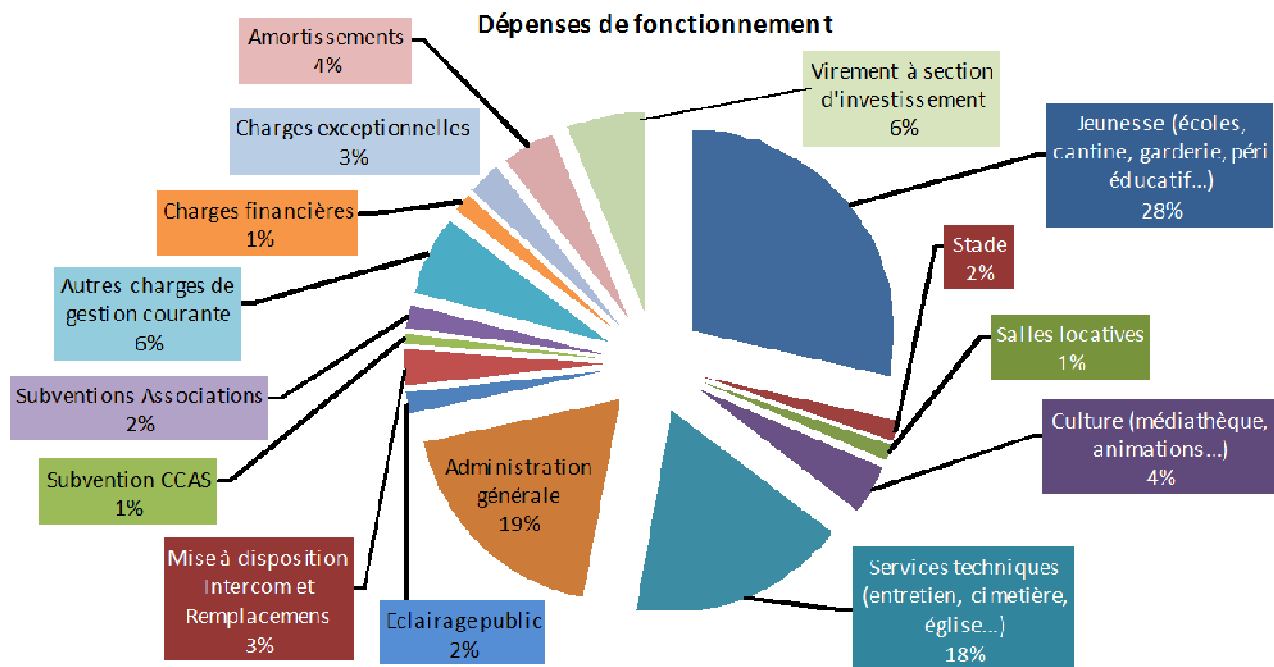
Recettes de fonctionnement



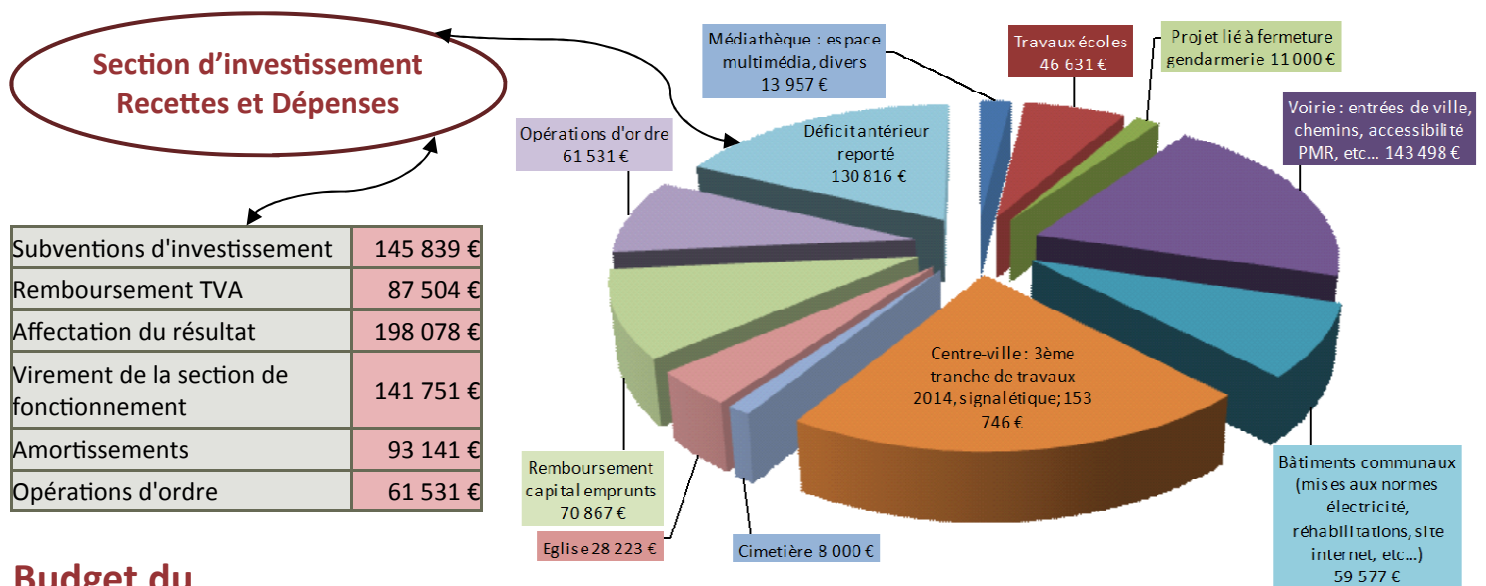
Être plus fort ensemble !



Pose de bordures sur la place de la mairie et fleurissement



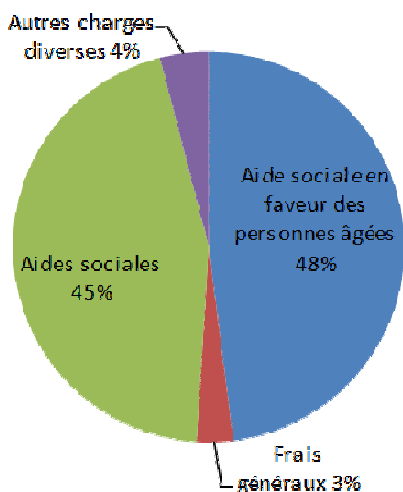
En investissement, le budget prévoit des travaux d'aménagement du centre ville, l'achat de matériels aux écoles, un programme de voirie et la réfection de chemins communaux, des travaux sur les bâtiments communaux et la mise en place de cases supplémentaires du colombarium au cimetière, la poursuite des travaux conservatoires de l'église, le remplacement de l'espace multimédia à la médiathèque, des frais d'étude pour le projet de réhabilitation de la Gendarmerie et le remboursement des emprunts.



Subventions d'investissement	145 839 €
Remboursement TVA	87 504 €
Affectation du résultat	198 078 €
Virement de la section de fonctionnement	141 751 €
Amortissements	93 141 €
Opérations d'ordre	61 531 €

Budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'équilibre en fonctionnement à 32.878,50 €.



Budget du Gîte

Notre gîte continue à être très utilisé, l'ensemble de sa gestion et son entretien sont pris en compte intégralement par les locations.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 93.736,47 € en section de fonctionnement, et à 10.041,17 € en section d'investissement.

	Tarifs au 1er janvier 2016
Semaine complète	800,00 €
Week-end	580,00 €
Mid week	505,00 €
Nuitée	23,00 €
Parure de draps	4,20 €

Mieux Vivre Ensemble

Bien s'entendre avec son voisin, c'est important.

Avec l'arrivée des beaux jours et pour que les bonnes relations perdurent, voici quelques règles simples de voisinage...



Bruit : l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de l'Eure, complété par l'arrêté municipal en date du 15 juin 2015, stipule que tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions et toutes les dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits en provenance d'appareils de radio diffusion ou de reproduction sonore, d'instruments musique ou autres appareils ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.



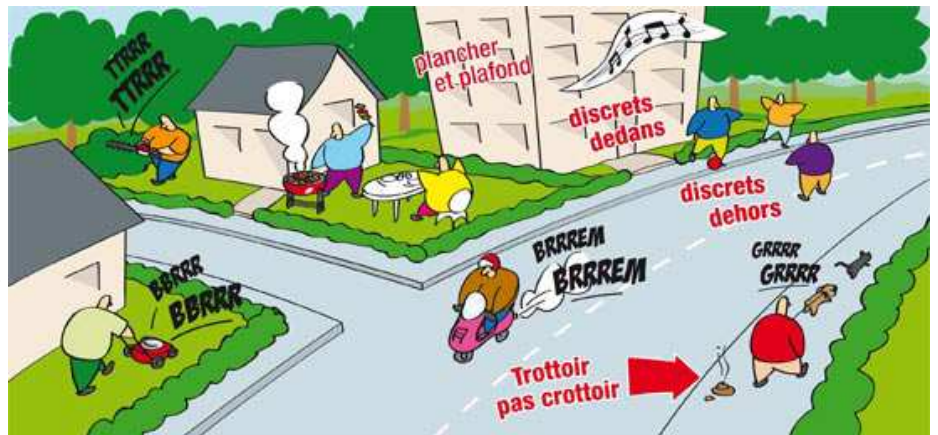
Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables (du lundi au vendredi, Ndlr) de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.**

Bien sûr, les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés par l'article de cet arrêté.

Et quand il est

question de bruit, sont inclus notamment les animaux. Là encore, la tranquillité du voisinage est à prendre en compte.

En effet, sont à éviter les aboiements de façon répétée ou intempestive ; les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.



Horaires d'ouverture / Déchetterie à Serquigny

	HORAIRE D'ÉTÉ (du 1er avril au 31 octobre)		HORAIRE D'HIVER (du 1er novembre au 31 mars)	
	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	Fermée	14h00-18h00	Fermée	14h00-17h00
MARDI	Fermée		Fermée	
MERCREDI	9h00-12h00	14h00-18h00	9h00-12h00	14h00-17h00
JEUDI	9h00-12h00	Fermée	9h00-12h00	Fermée
VENDREDI	9h00-12h00	14h00-18h30	9h00-12h00	14h00-17h00
SAMEDI	9h00-12h00	14h00-18h30	9h00-12h00	14h00-17h00

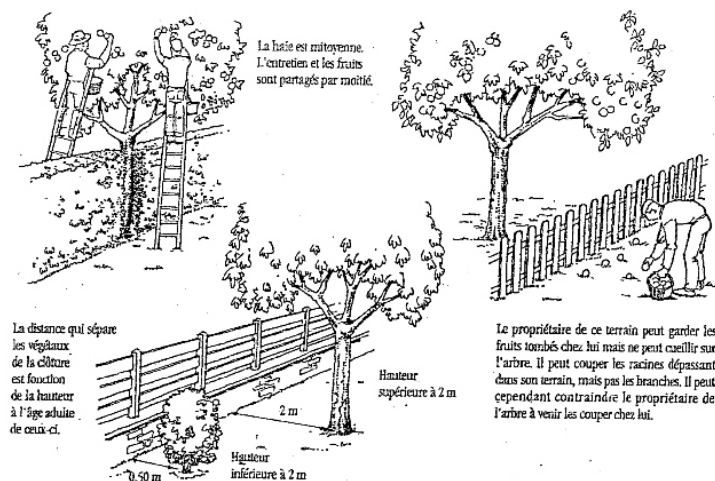
Brûlage des déchets végétaux : l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2010 fixe l'autorisation d'incinérer des déchets végétaux entre le 15 octobre et le 15 mars de chaque année. C'est aussi la période d'élagage et de coupe de haies. Toutefois, s'il s'agit d'éradiquer les maladies ou ravageurs de végétaux, le brûlage est possible toute l'année. Les feux ne sont autorisés que lorsque le jour est levé et avant 10 h, et doivent être achevés avant l'arrivée de la nuit, exception faite des feux de camp.

Le saviez-vous ?

Brûler 50 kg de déchets verts, c'est polluer autant que rouler 18 000 km avec une voiture essence récente !

Il est interdit de brûler l'herbe et les tontes. Il en est de même des souches d'arbres qui brûlent très mal et des résineux (thuyas, sapins...). L'incinération de tout déchet autre que végétal (ordures ménagères pneumatiques, déchets d'emballages) est formellement interdite, en tout temps et en tout lieu. Le brûlage des déchets ne peut se faire que dans les communes de moins de 2 000 habitants et dans les parties hors agglomérations des communes de 2 000 habitants ou plus.

Plantation et élagage : le code civil définit les normes de distance des plantations entre terrains voisins. Ainsi, il convient de dissocier deux types de plantation. Pour celles allant jusqu'à 2 mètres de hauteur, une distance minimale de 0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine est à respecter.



Pour celles supérieures à 2 mètres de hauteur, une distance minimale de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine est à faire.

Concernant les branches et racines, une réglementation précise est à noter : pour les branches, seul le propriétaire de la plantation peut les couper et non son voisin (même si elles courent sur son terrain). Pour les racines, rondes et brindilles, le propriétaire du terrain sur lequel elles s'avancent peut les couper.

Il en va de même avec les fruits tombés naturellement (et uniquement naturellement) des branches d'un arbre courant chez le voisin : ceux-ci lui appartiennent.

Canicule, Plan d'Alerte et d'Urgence

Aux termes de la loi et du décret, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

A cette fin, le maire recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont fait une demande. La démarche d'inscription étant volontaire et la déclaration facultative, aucun impératif d'exhaustivité ne s'attache à la constitution du registre nominatif.

Les modalités de ce recensement, énoncées par le décret, assignent au maire quatre missions : informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif et de sa finalité, collecter les demandes d'inscription, assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif et le communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Il est à noter par ailleurs que le maire n'a pas la responsabilité de la mise en oeuvre du plan d'alerte et d'urgence. Cette responsabilité incombe au préfet.

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile, les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

Pour obtenir un formulaire d'inscription, vous devez vous adresser en mairie au 02.32.44.10.15.



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



0 800 06 66 66 - Canicule Info Service
(appel gratuit depuis un poste fixe)

BOIS COMMUNAUX

Petits communaux

L'hiver dernier, ces bois ont été éclaircis en attribuant des lots de bois de chauffage.

Grands communaux

Une coupe à blanc sur un hectare a été réalisée en vue de reboisement avec diverses essences.

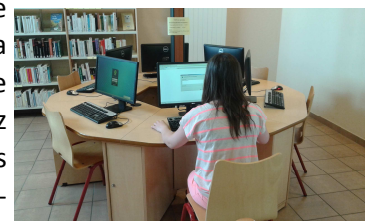
Bruchettes

L'ancienne décharge des « Bruchettes » a été reboisée cet hiver avec du Cèdre de l'Atlas et de l'Acacia.



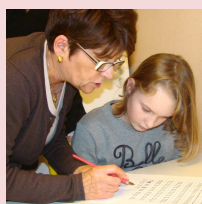
INFORMATIQUE ET VOUS !

Dès le mois de juillet, adhérez à la Médiathèque de Serquigny et venez surfer sur l'un des six nouveaux ordinateurs de l'espace multimédia avec Windows 8, Word, Excel, Publisher, Power Point, Internet et toujours un accès Wi-fi pour les usagers munis de leur propre tablette, ordinateur portable ou mobile.



Toujours plus d'activités péri scolaires de qualité !

Le péri éducatif mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires depuis 2013 à Serquigny, a rencontré de nouveau un vif succès cette année ! Le Conseil municipal a décidé de poursuivre la gratuité de ces activités à la rentrée scolaire prochaine !



L'ASSOCIATION des PARENTS d'ÉLÈVES
des ECOLES ÉLÉMENTAIRES de
SERQUIGNY
« AUX YEUX DES EXPLORATEURS »

organise
Sur le plateau sportif de l'école

le 28 juin 2015

de 8 h 30 à 18 h

sa 1^{ère} foire à tout

DANS LA COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Tarifs exposants: 2.00€ le ML

renseignements et réservations au
06 77 28 30 23
au plus tard le 24 JUIN 2015

~ ~ ~

Buvette sur place.
Venez nombreux nous rendre visite

Bienvenue aux nouveaux commerçants !



Ouvert les midis du mardi au
vendredi de 11h30 à 14h00,
les soirs du mardi au di-
manche de 18h30 à 22h30

BAR-TABAC-LOTO — M. Xavier CHOLET
1 place de l'Eglise — 27470 SERQUIGNY
Tél : 02 32 44 11 04

Ouverture tous les jours de 7h15 à 20H sauf samedi
de 8h à 20h et dimanche de 9h à 14h

